

Vider une maison : les étapes clés pour ne rien oublier

Préparation administrative et légale

- Faire établir un inventaire notarié ou sous seing privé pour fixer la valeur des biens en cas de succession.
- Rechercher les documents officiels indispensables : titres de propriété, livrets de famille, contrats d'assurance, avis d'imposition et testaments.
- Conserver impérativement les documents administratifs de moins de 5 ans et les justificatifs de travaux à long terme.

Le kit de survie pour un tri efficace

- Cartons solides et ruban adhésif de qualité.
- Marqueurs permanents pour identifier clairement le contenu des cartons.
- Équipements de protection individuelle : gants et masques.
- Sacs poubelle renforcés pour les déchets volumineux.

La méthode de tri : les 3 catégories

- Conserver : objets ayant une valeur sentimentale ou une utilité réelle.
- Donner ou vendre : objets en bon état (vérifier leur valeur sur les marketplaces avant de s'en séparer).
- Jeter : objets hors d'usage à évacuer en déchèterie ou via le service des encombrants.

Logistique et évacuation

- Consulter le site de la mairie pour connaître les jours de ramassage gratuit ou les conditions d'accès aux déchèteries.
- Déposer une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) en mairie 15 jours à l'avance si une benne ou un camion doit stationner sur la voie publique.
- Vérifier systématiquement les types d'objets acceptés par les associations caritatives avant de se déplacer pour un don.

Recours à des professionnels

- Vérifier l'inscription de l'entreprise de débarras au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

- Exiger un devis écrit détaillé précisant la valorisation éventuelle des objets revendables pour réduire le coût de la prestation.